



Sensibilisation à l'ergonomie pour l'encadrement

Objectif

- Identifier les composantes de l'activité
- Être capable de mettre en pratique, sur le terrain et dans différentes situations de travail, la technique des observations dites " globales " en ergonomie.

Programme

● Théorie (1/2 journée) :

- Tour de table et présentation des services
- Introduction et généralités sur l'ergonomie,
- Les conditions de travail
- Les techniques d'observation des situations de travail
- Étude de cas pratiques sur vidéo

● Pratique (1/2 journée)

- Mise en situation : observations des postes de travail
- Débriefing des situations observées
- Réflexion sur des recommandations

Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel
- Support de formation PowerPoint
- Vidéos
- Quizz
- Ateliers de mise en pratique

Modalités d'évaluation des acquis

- Évaluation individuelle (QCM)

Preventech
Formation

Tél : 01 44 09 70 44 / www.preventech.net



Durée

1 jour



Quantité

8 max.



Prérequis

Aucun prérequis



Personnel concerné

Managers, responsable,
encadrement



Intervenants

Un ergonome



Type

Intra-entreprise
Présentiel



Prix

1 450 € HT par groupe, soit 181€
HT par stagiaire pour un groupe
de 8 personnes.

Rappel de la législation

DIRECTIVE DU CONSEIL du 29 mai 1990 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à la manutention manuelle de charges comportant des risques, notamment dorso-lombaires, pour les travailleurs (quatrième directive particulière au sens de l'article 14 paragraphe 1 de la directive 89/391/CEE) (90/269/CEE)

Article R4541-1 Les dispositions du présent chapitre s'appliquent à toutes les manutentions dites manuelles comportant des risques, notamment dorso-lombaires, pour les travailleurs en raison des caractéristiques de la charge ou des conditions ergonomiques défavorables.

Article R4541-8 L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles :
1° D'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte, en tenant compte des facteurs individuels de risque.

2° D'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations. Au cours de cette formation, essentiellement à caractère pratique, les travailleurs sont informés sur les gestes et postures à adopter pour accomplir en sécurité les manutentions manuelles.

Article L4141-1 L'employeur organise et dispense une information des travailleurs sur les risques pour la santé et la sécurité et les mesures prises pour y remédier. **Article R4541-5** Lorsque la manutention manuelle ne peut pas être évitée, l'employeur :

1° Évalue les risques que font encourir les opérations de manutention pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

2° Organise les postes de travail de façon à éviter ou à réduire les risques, notamment dorso-lombaires, en mettant en particulier à la disposition des travailleurs des aides mécaniques ou, à défaut de pouvoir les mettre en œuvre, les accessoires de préhension propres à rendre leur tâche plus sûre et moins pénible.

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, en situation d'handicap visuel, auditif ou mental. Veuillez nous contacter afin que nous puissions aménager et adapter votre formation.



Nous nous engageons à vous recontacter sous 72h ouvrées pour définir ensemble des dates de déploiement des formations.